

PRIX DE L'ABONNEMENT

Table with 2 columns: Edition (Quotidienne, Hebdomadaire) and Price (Per Annum, Per Month).

Seule Reading Room 131and 4 N. O. Ottawa

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT."

TARIF DES ANNONCES

Table with 2 columns: Type of advertisement and Rate.

BELLEAU & Cie, administrateurs

BUREAUX : 111 Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

Rédacteur en chef : ERNEST CHOUINARD

LA JUSTICE

QUEBEC, 16 MAI 1891

LETTRE D'OTTAWA

EN INCIDENT

15 mai, 1891. M. Lavergne, député de Drummond et Arthabaska, a posé la question suivante :

1. Le gouvernement est-il informé que la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien a refusé d'exploiter l'ensemble de son territoire... 2. Le gouvernement se propose-t-il de s'occuper de cette affaire ?

Vos lecteurs peuvent voir combien ce langage est baroque. C'est pourtant la traduction officielle d'une question soumise en anglais parfait à la chambre.

M. Lavergne, indigné de ce qu'on martyrisait ainsi notre langue, en a pris occasion pour se plaindre au nom des Canadiens français. Il a signalé les nombreuses erreurs dans la traduction française des documents publiés.

De fait, les traducteurs semblent se moquer de nous chaque fois qu'ils exercent leurs fonctions dans notre langue.

Ainsi, dès l'ouverture de la chambre, on faisait dire au député gouverneur, Sir William Ritchie, ce n'est lui qui avait convoqué les chambres, mais qu'il ne jugeait pas à propos de dire pour quoi.

M. Lavergne a bien fait de protester, mais nous craignons bien que le mot d'ordre ne parte de haut, et que justice ne nous soit pas rendue.

On veut rendre notre langue ridicule comme l'un des moyens d'en démontrer l'infériorité.

L'OPINION AUX ETATS

Voici un extrait d'un article du New York Tribune qui sera lu avec intérêt. C'est un résumé assez fidèle de la situation actuelle, des obstacles soulevés par le gouvernement, à l'obtention d'un traité de commerce avec nos voisins :

"Beaucoup d'habileté a été déployée, surtout du côté de l'opposition, dans la discussion animée qui vient de se terminer dans le Parlement Canadien. Les discours de Sir John Macdonald et de M. Foster de la part du gouvernement et ceux de M. Laurier et de Sir Richard Cartwright pour l'opposition ont été remarquables d'habileté et d'énergie. La Tribune ne peut pas déclarer qu'elle admire le gouvernement de la Puissance, elle n'y trouve rien autre chose que de la clairvoyance politique, de l'éloquence persuasive et des idées élevées."

"On ne peut nier qu'ils aient réussi dans la tâche difficile d'étudier les attaques de leurs adversaires, sans perdre beaucoup de leur prestige actuel, bien que cela soit un résultat plus ou moins enviable. La critique faite par l'opposition est demeurée sans résultat. Les orateurs libéraux ont surtout insisté sur le fait que le Parlement a été dissous d'une manière inconstitutionnelle, que l'on avait déloyalement induit à se voir l'autorité de la couronne pour obtenir un avantage de parti, et que le traité n'était mis en demeure de se prononcer sur un système de réciprocité, qu'on l'empêchait de connaître ; que les déclarations mises dans la bouche du Gouverneur Général concernant certaines négociations qui auraient été entamées avec les Etats-Unis, étaient fausses et de nature à égarer l'électorat ; que la véritable action du gouvernement au sujet d'un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, était en contradiction flagrante avec les déclarations faites au peuple. Ces points furent présentés vigoureusement, mais le gouvernement n'y a pas répondu. Sir John et le ministre Foster se sont contentés de répondre qu'ils avaient toujours été en faveur de la réciprocité, ce qui est notoirement contraire à leur conduite passée ; ils ont ajouté qu'ils étaient actuellement en relations amicales avec les Etats-Unis, ce qui peut vouloir dire quelque chose ou rien du tout."

"Si l'on veut convaincre le peuple canadien de la possibilité d'un système de réciprocité entre leur pays et le nôtre, tel que celui proposé par Sir John Macdonald et Sir Charles Tupper au mois de février dernier, on le trompe. Il est vrai que les ministres n'ont pas alors défini leur projet d'une manière bien claire. Les calculateurs locaux étaient trop occupés à attaquer les Etats-Unis et le peuple Américain pour consacrer beaucoup de temps à promouvoir le commerce et les relations sociales entre les deux pays. Leurs discours étaient remplis de calomnies et de défis et non de propositions propres à amener une entente pacifique entre les deux pays. Sir John lui-même, dans son discours à Amherst, a donné la note à ses partisans, et tous, du plus grand au plus humble d'entre eux, ont fait chorus de malveillance à notre égard. Nous ne disons pas cela pour faire des reproches aux Canadiens ni pour conclure contre des relations avec nous comme leurs voisins."

"Mais quand de semblables relations proposées servent de texte à des discours hostiles et aigres, et quand les mêmes hommes qui ont prononcé des discours déclamatoires haut aujour'hui, leur démentent et leur amitié pour nous, et demandent des faveurs commerciales, les Américains ont droit d'être quelque peu surpris, et l'on ne peut les blâmer de demander pourquoi ils se sont déchaînés contre le libre-échange, ont-ils fait la lutte sur le principe de la prohibition. Pourquoi, s'ils désirent des relations commerciales, ne sont-ils pas venus les demander en aucun temps, durant les sept dernières années ? Par quel procédé de logique en ont-ils venus à la conclusion, que dénoncer notre système, nos mœurs, notre vie sociale politique et commerciale, était le moyen de promouvoir un échange de bons procédés, acquiescer un droit à notre reconnaissance ? Sont-ce là des moyens propres à promouvoir la paix et une entente amicale ? Comme appendice à ces discours, Sir John Thompson et le jeune M. Tupper furent autorisés, comme porte-voix du gouvernement canadien, à attaquer les Etats-Unis auprès du gouvernement de la Grande Bretagne. La déclaration de ces ministres responsables que le nouveau traité des Etats-Unis "a pour but d'enseigner distinctement aux Canadiens qu'ils ne peuvent pas profiter des marchés américains tant qu'ils contiennent leur allégeance comme sujets britanniques."

"Elle est aussi étonnante que fautive et inconvenante. Elle est suivie de l'affirmation également fautive, injurieuse et inconvenante, que la confédération des Provinces Canadiennes de 1867 "a toujours été vue d'un mauvais œil par une grande partie du peuple américain" et que le gouvernement canadien a été de fait tourné en ridicule par les autorités américaines sur son incapacité de résister victorieusement à notre législation fiscale. Tels sont pourtant les arguments officiels offerts par le gouvernement canadien à Lord Knutsford pour le désavouer le traité de Terrebonne. On ne peut s'expliquer comment un politicien aussi habile que l'ait Sir John Macdonald ait pu permettre qu'un tel document fût rendu officiel. "Ce document, joint aux discours de torques durant la dernière campagne, ne peut manquer de soulever la question de savoir si oui ou non un traité de commerce quelconque avec un gouvernement aussi peu scrupuleux de la vérité et de la convenance mérite qu'on s'en occupe."

avoir reçu aucun argent de Sir Hugh Allen et de ses associés américains ; les lettres et télégrammes sur lesquels l'acte d'accusation était fondé furent déclarés dès l'abord faux et forgés. Quand ces lettres et télégrammes furent produits, et que toute dérogation de leur authenticité fut devenue impossible, Sir John admit avoir reçu quelques centaines d'écus, mais affirma les avoir employés pour empêcher l'opposition de trahir le drapeau britannique, pour sauver l'Empire, pour maintenir à la tête des affaires le gouvernement intègre et loyal de Sir John. Ainsi les libéraux et les grites étaient les vrais coupables. Mais le peuple n'en jugea pas ainsi, et Sir John fut bel et bien chassé du pouvoir."

Sir Hector et M. McCreavy procédèrent de la même façon. Ils nièrent avoir reçu aucun argent. Tout est faux, fabriqué, forgé. Quand il sera prouvé que les lettres, les reçus, les télégrammes, les entrées dans les livres de comptes sont vrais, les accusés diront alors : nous avons reçu de l'argent, mais c'était pour des fins d'élections et pour empêcher l'opposition de trahir l'Angleterre. De lever le pays aux américains et de nouveau ce sera l'opposition qui sera la seule coupable. Le peuple adoptera-t-il cette manière de voir ? Les ministres paraissent bien inquiets."

LE NORD-OUEST

Il y a, sur les ordres du jour, une proposition importante par M. Davin. "Attendu que malgré la politique libérale poursuivie par le gouvernement de Sir John Macdonald au sujet des Territoires du Nord-Ouest, et les données indiscutables sur la fertilité de cette région, la colonisation n'a pas atteint le chiffre que l'on se flattait d'obtenir. Qu'il soit résolu, que cette Chambre est d'opinion que l'on peut établir un système de nature à assurer plus rapidement le peuplement de ces territoires."

Quel est le nouveau système ? M. Davin ne le dit pas. C'est pourtant là le noeud gordien. Maintenant que les millions dépensés par tout le pays pour ouvrir cet immense territoire nouveau sont enfouis à jamais, il faut trouver moyen, si moyen il y a, de leur faire rapporter le plus possible. Chaque province de la confédération s'est saignée aux quatre membres pour construire une immense voie ferrée, et l'entreprise a réussi au delà de toute espérance. La compagnie du Pacifique, dans la direction de laquelle on ne trouve pas un seul Canadien français, fait de brillantes affaires. Elle a, en outre de la voie ferrée, organisé un service de navigation entre l'Amérique et l'Asie et s'emparera bientôt de la navigation entre le Canada et l'Europe. Mais il faut que le peuple continue à payer l'intérêt de la mise. Nous sommes bien loin des promesses, ou au moins des espérances formelles de Sir John et de Sir Charles. Il y a quelques années le gouvernement fixait à 300,000 la population blanche qui devait se trouver au Manitoba et aux territoires en 1885, et à 800,000 en 1890. Ils évaluèrent à soixante-onze millions les revenus probables des terres dès 1891. Nous sommes en 1891 et c'est à peine s'il y a 300,000 blancs dans toute la région qui s'étend de Sudbury à l'Océan Pacifique. Quant au revenu des terres, il est encore insignifiant, comparé aux chiffres promis."

C'est un fait étrange que la population canadienne émigre constamment aux Etats-Unis au lieu de se diriger vers ces prairies dont on vent tant la fertilité. Plusieurs croient que la prohibition exercée contre les Métis du Nord-Ouest est pour beaucoup dans ce résultat. Les trois années de résidence exigées préalablement à l'octroi d'une patente pour un premier lot de terre, est aussi trop rigide. Désireux d'établir leurs foyers sur le sol canadien, les cultivateurs à l'aide auraient pu prendre des lots, les faire travailler et préparer pour que leurs enfants puissent s'y rendre quand ils auraient eu atteint l'âge requis. Mais ils ne peuvent abandonner leur domicile actuel, et se trouvent dans l'impossibilité de profiter de ces avantages."

LES COMITES

Les comités de la Chambre vont s'organiser ce jour. Celui qui attire le plus l'attention, c'est celui des privilèges et élections, qui sera chargé de l'enquête McCreavy. Il se fait un rapprochement, qui paraît assez juste, entre ce scandale et le scandale du Pacifique. La même ligne de conduite a été adoptée dans les deux cas. Lors des accusations Huntington, Sir John avait proposé par délégation. Il s'agit d'abord

respect que nous portons au représentant de la reine ne nous permet pas de lui attribuer ni cette naïveté ni cette mauvaise plaisanterie.

Sir John A. Macdonald est un vieux farceur, surtout aux jours d'élections ; nous le connaissons depuis longtemps, le public lui est habitué à ses grimaces, laissons lui son rôle. Quant aux explications demandées par le Gouvernement, nous n'en saisissons pas bien la portée. Coupables ou non coupables, à la première sommation qui leur sera faite, nous ne voyons pour Sir Hector et M. McCreavy qu'un seul côté de l'alternative. Nous ne pouvons nous habituer à l'idée qu'ils pourraient aller s'agenouiller aux pieds de Son Excellence, et lui dire, la paupière baissée et pleine de componction : Milord, nous avons péché contre la Reine et contre vous, contre vos statuts et nos serments d'offices, contre l'électorat et l'opinion publique. Et s'il est évident qu'ils ne feraient jamais cela, pourquoi chercher à savoir ce qu'ils feront et ce qu'ils diront ? Pour ne parler que de ces derniers, est-ce que Rykert avant d'être chassé de la Chambre et Middleton avant d'être chassé du pays, ont jamais dit qu'il s'agissait pas innocents comme aux jours de leurs berceaux ?

Quand avec toutes les terreurs et les sanctions de la justice et de la loi il est déjà si difficile de faire parler les accusés, c'est bien inutile, vraiment, de leur donner la parole et d'attendre quelque lumière de leurs explications extrajudiciaires. L'accusation est portée. La délégation générale des accusés est faite. Soit ! Maintenant, à la preuve de part et d'autre.

SIR JOHN

Sans être actuellement indisposé Sir John écrivit d'assister aux séances. Dans le cours de la semaine les pulsations du cœur ont cessé et il a failli en subir une syncope, ce qui l'a fort effrayé. Il a prévenu ses amis qu'il s'attendait à mourir subitement. Il met ordre actuellement à toutes ses affaires personnelles. La dernière fois qu'il est venu en Chambre il avait l'air considérablement abattu. Malgré nos dissidences politiques, nous faisons des vœux pour qu'il soit conservé longtemps encore à son pays.

BIBLIOGRAPHIE

SOCIÉTÉ ROYALE—du Canada—MANSUEL—session de Montréal, 1891. Nous accusons réception de cet opuscule et avant même de le lire nous pouvons affirmer qu'il sera bienvenu dans le public. Nous n'aurons jamais trop d'occasions d'apprécier les mérites et l'importance de cette institution qui fait honneur au Canada.

L'honorable M. Laurier a pris un mieux considérable ces jours derniers. Il est probable qu'il pourra reprendre son siège lundi.

Depeches de nuit

OTTAWA, 15 mai.—Les différents comités de la chambre ont fait ce matin l'élection de leurs présidents comme suit :

Ordres permanents, M. Horace Bergeron. Lois expirantes, Dr. Cameron. Bills privés, M. Ives. Agriculture, docteur Sprague. Banques et commerce, M. J. Wood. Chemins de fer, Sir Hector Langevin. Comptes publics, M. C. Wallace. Privilèges et élections, D. Girard.

Aucun de ces comités n'a fait aujourd'hui d'autre besogne que l'élection de son président, à l'exception du comité des privilèges et élections qui s'est mis de suite à l'ouvrage.

M. C. Stillwell, député de la compagnie électrique de Hamilton, est arrivé en cette ville pour demander au gouvernement d'augmenter les droits sur les lampes qui servent à l'éclairage à l'électricité.

M. M. Prior, Clarke Wallace, Carpenter, Lépine, Cookburn, Skinner, McKay et Ryckman ont eu ce matin une entrevue avec le maître général des postes et lui ont demandé d'augmenter le salaire des facteurs de lettres. Les postionnaires représentent que les employés ne sont pas payés proportionnellement au travail qu'il font. M. Haggart a promis de prendre la chose en considération.

M. J. L. Hughes, de Toronto, est arrivé en cette ville avec une députation qui s'est rendu auprès de M. Foster pour lui demander un crédit de \$2,500 qui serait employé à recevoir d'une manière convenable l'Association d'éducation nationale. Les membres de cette association se réuniront à Toronto en juillet prochain. Le gouvernement a déclaré d'accorder la demande.

R. Burdett, présentateur de nouveau projet de loi

pour protéger les cultivateurs contre les fraudes auxquelles ils sont exposés de la part de certains vendeurs de grains, plumes, livres et autres articles de commerce.

Sir John Macdonald est un vieux nouveau aujourd'hui. Il a pu assister à une séance du cabinet ce soir après midi et on espère qu'il sera assez bien lutté pour reprendre ses travaux administratifs.

M. Adan Brown, commissaire canadien à l'exposition de la Jamaïque est attendu ce soir en cette ville.

Madame Agnès Thompson, la prima donna canadienne bien connue, a donné ce soir son premier concert à Ottawa. L'assistance était très nombreuse. Lady Macdonald et lady Thompson occupèrent une des loges. Il y avait aussi un bon nombre de députés dans la salle.

Tyler vs. Tupper

Montréal, 15 mai.—Une dépêche de Londres au Star dit ce qui suit relativement à la polémique survenue entre sir Henry Tyler et sir Charles Tupper. Le président du Grand-Tronc répond aujourd'hui dans le Times à la dernière lettre de l'honorable commissaire canadien. Il nie emphatiquement l'accusation que sir Charles Tupper a portée contre la compagnie du Grand-Tronc et les employés relativement aux dernières élections fédérales. Il fait que les employés de la compagnie aient été forcés par elle à travailler et à voter contre le gouvernement de Sir John A. Macdonald. Sir Henry Tyler termine en accusant sir Charles Tupper d'un acte de corruption électorale pour servir ses fins de parti.

La situation financière en Europe

Paris, 15 mai.—Le mouvement de baisse à la Bourse est décidément arrêté. On a reçu de partout des ordres d'achats venant pour les valeurs étrangères que pour les valeurs du pays. A la clôture, la hausse était générale sur toutes les valeurs. Le 3 0/0, qui avait formé hier à 92 fr. 25, a ouvert aujourd'hui à 92 fr. 30 et a fermé à 92 fr. 90. Les valeurs russes ont haussé de 1/2 pour cent ; les portugaises de 3/8 ; les espagnoles, de 1/2 ; le Crédit foncier, de 1/8 ; le canal de Suez, de 21 fr. ; le Rio Tinto, de 22 fr.

Un membre de la légation portugaise de cette ville a dit hier, dans une entrevue, que la crise actuelle en Portugal était d'une nature purement financière ; que la politique n'y était pour rien.

M. Betanero Montenegro, membre de la chambre des députés en Espagne, a déclaré qu'au premier mouvement de la part des républicains en Portugal pour renverser la royauté, M. Canovas del Castillo, premier ministre, interviendrait aussitôt et aiderait la monarchie à repousser toute attaque et à étouffer tout mouvement en faveur de la république.

Lisbonne, 15 mai.—La situation financière est meilleure. Le pays est particulièrement tranquille. Beaucoup de bruits particuliers sont les billets. Sur le marché, l'argent paraît abonder et on n'éprouve aucune difficulté à payer comptant les billets. Les agents de change reçoivent de nombreux ordres d'achat, mais aucun de vente.

On annonce que le gouvernement et la Banque de Portugal ont de concert avancé \$4,335,000 à la banque Lusitano, qui a aussi réalisé une somme considérable en vendant des actions de chemin de fer. On attend de Londres plusieurs tonnes de monnaies d'argent et les îles Açores viennent d'en expédier une assez grande quantité.

Madrid, 15 mai.—Des nouvelles reçues de Lisbonne disent que le gouvernement a établi un comité très ad hoc sur les dépêches expédiées de Lisbonne ou y arrivant. Les dépêches mêmes ne contiennent que des nouvelles courantes adressées au journal officiel, ont été supprimées.

Le Collo, journal politico-économique bien connu, dit que les finances du Portugal ont un déficit colossal, que le gouvernement a contracté des emprunts ruineux à des conditions humiliantes et qu'il se trouve en face d'une crise financière des plus dangereuses.

Les feux de forêt

La ville de Duluth entourée de flammes. Duluth, Minn., 15 mai.—Les feux de forêts se propagent avec une rage terrible dans tous les environs de Duluth et les dommages sont considérables. Plusieurs maisons ont été réduites en cendres.

Les trains de la ligne Omaha sont tous retenus à Duluth parce que le pont jeté sur la rivière American, à Hawthorne, est partiellement détruit.

La situation au Portugal

Le roi est prêt à abdiquer. Madrid, 15 mai.—On fait beaucoup de sensation au sujet de la situation au Portugal.

La Justice, organe républicain, publie aujourd'hui des télégrammes annonçant que le roi Charles a convoqué les ministres en assemblée pour considérer l'état financier et politique.

De plus, il est rumored que le roi sera prêt à abdiquer si les ministres en viennent à cette conclusion.

Les Européens en Chine

Shanghai, 15 mai.—On signale une émeute anti-européenne à Woo Hoo. Les indigènes ont attaqués et brûlés les bâtiments de la mission catholique et un certain nombre de maisons appartenant à des Européens. Ceux-ci se sont réfugiés sur des pontons qui se trouvaient à l'ancre dans le fleuve. Le navire anglais Inconstant a aussitôt reçu l'ordre de se rendre sur les lieux du désordre et de protéger la vie et les biens des résidents européens.

Woo Hoo est un port de la Chine ouvert au commerce, sur le fleuve Yangtze-Kiang, à 50 milles, environ de Nankin. Sa population est de 40,000 habitants.

R. Burdett, présentateur de nouveau projet de loi

Nouvelle-Ecosse. Halifax, 15 mai.—Le steamer Partridge a reçu ordre de partir pour Terrebonne le 24 courant. Le commandant de l'Emerald a reçu un télégramme l'informant que la tranquillité règne présentement sur les côtes de Terrebonne. Il a, en conséquence, reçu avis de ne pas aller maintenant à la Baie de Fortune.

On dit que la législature de la Nouvelle-Ecosse sera prorogée la semaine prochaine.

Il est à peu près certain que les procédures contre le défalcataire Piggott seront abandonnées à la demande de M. Sullivan, son patron.

Suicide

Hamilton, Ont. 15 mai.—Police Stephen, conseiller, a été éviscéré il y a quelques jours avec une veuve Merritt. On croit que les deux personnes trouvées mortes récemment dans un hôtel de New-York, étaient le couple fugitif. Ils se sont inscrits sur les registres sous le nom de Stephens.

Personnes n'ayant réclamé les corps et la description qui en a été donnée porte à croire que c'est bien Stephen et la veuve Merritt.

Les grèves en Belgique

Bruxelles, 15 mai.—Un comité, composé de députés des ouvriers des différentes branches de l'industrie métallurgique, a décidé qu'une grève générale des ouvriers des usines de fer aurait lieu dans toute la Belgique.

La police a empêché une démonstration qui avait été organisée pour protester contre les mesures prises par le bourgmestre qui avait défendu les démonstrations du 1er mai. Il s'en est suivi beaucoup de désordre ; la police a arrêté dix personnes.

Une émeute à la Guyane hollandaise

Londres, 15 mai.—Une dépêche venant de l'Amérique du sud dit que les ouvriers indigènes se sont révoltés contre les autorités à la Guyane hollandaise. Les forces du gouvernement ont déjà eu plusieurs conflits sérieux avec les insurgés ; beaucoup de personnes ont été blessées, et la situation va en s'aggravant. Un conflit entre le gouverneur et la colonie et les fonctionnaires sur les mesures à prendre pour réprimer l'insurrection ne sert qu'à augmenter les désordres.

Chine

Shanghai, 15 mai.—Les Chinois qui ont brûlé la mission de Woo Hoo ont aussi incendié l'église de la Assommoise et la demeure du consul anglais.

La femme du consul, dégrisée en din-noise, a réagi à se tenir sur le bord de la rivière Yang-Tse-Kiang, où elle s'est réfugiée dans la cabine d'un navire qui se trouvait à proximité du rivage. Le consul se dirigea aussi vers le même endroit, mais il fut blessé en chemin.

Le mouvement anti-européen qui a été la cause de tous ces troubles s'apaise peu à peu.

La flotte de Sa Majesté, l'Inconstant, est attendue avec anxiété par les Européens.

Comment le czarwit a-t-il été blessé?

Berlin, 15 mai.—L'ambassade japonaise a reçu de nouveaux rapports de Tokio et il paraît que les blessures du czarwit ne sont nullement dangereuses.

D'après les derniers détails le czarwit et le prince Georges revenaient de la promenade, en incognito, lorsqu'ils entrèrent en querelle avec quelques officiers de police.

Les gendarmes les traitèrent d'abord fort durement jusqu'à ce que l'identité du Prince fut reconnue. Les deux Princes étaient alors sans escorte.

Si le Prince est si légèrement blessé, c'est grâce aux sabres émoussés employés par les gendarmes.

Association de Tir de la Puissance

Toronto, 15 mai.—Voici la liste des corps militaires qui prendront part au concours de l'Association de Tir de la Puissance qui aura lieu, demain. Chaque bataillon envoie un ou plusieurs groupes de dix hommes.

Collège Royal militaire, Kingston, 1 groupe. Batterie A. Artillerie, Kingston, 2. Batterie B. Artillerie, Québec, 2. Compagnie A. E. R. I. Fredericton, 1. Compagnie B. E. R. I. St-Jean, 1. Compagnie C. E. R. I. Toronto, 1. Compagnie D. E. R. I. London, 1. Corps G. G. Toronto, 1. Art. de garnison, Halifax, 2. Art. de garnison, Charlottetown, 1. Art. des Ingénieurs, Charlottetown, 1. Artillerie de garde, Ottawa, 4. 1er bataillon du Prince de Gales, Montréal, 2. 2e bataillon canadien de la Reine, Toronto, 4. 3e bataillon, Canabiniens Victoria, Montréal, 2. 5e bataillon, Royal Scots, Montréal, 2. 6e bataillon, Fusiliers, London, 1. 8e bataillon, Carabiniers Royaux, Québec, 2. 9e bataillon, Voltigeurs, Québec, 1. 10e bataillon, Grenadiers Royaux, Toronto, 4. 13e bataillon, Hamilton, 2. 14e bataillon, Kingston, 1. 20e bataillon, Georgetown, 1. 20e bataillon, Milton, 1. 21e bataillon, Essex Centre, 1. 22e bataillon, Windsor, 1. 22e bataillon, Woodstock, 1. 37e bataillon, Hagerstown, 1. 38e bataillon, Brantford, 1. 43e bataillon, Ottawa, 3. 44e bataillon, Niagara, Falls, 1. 45e bataillon, Lindsay, 2. 45e bataillon, Bowmanville, 1. 46e bataillon, Belleville, 1. 46e bataillon, Missou, 1. 50e bataillon, Huntingdon, 1. 53e bataillon, Sherbrooke, 2. 44e bataillon, Windsor, Mills, 1. 57e bataillon, Peterboro, 2.

Le montant des droits payés à la douane, le 15 mai, est de \$4,010.44.

REUNIONS DE LA MEREE

Table with 4 columns: Day, Date, Time, Price.

PHASES DE LA LUNE

Premier quartier, vendredi, le 15 du courant, à 2.20 hrs. p. m.

59e bataillon, Cornwall, 1. 62e bataillon, St-Jean, 1. 63e bataillon, d'Halifax, 2. 63e bataillon, Montréal, 1. 63e bataillon, Halifax, 1. 64e bataillon, Canada, N. E. 1. 71e bataillon, Fredericton, 1. 71e bataillon, St-Stephen, 1. 82e bataillon, Charlottetown, 1. 90e bataillon, Walspeg, 1. 90e bataillon, Fort-Lawrence, 1. 95e bataillon, Brandon, 1. 95e bataillon, Port Arthur, 1. Compagnie des Carabiniers de St-Jean, 1. Association des carabiniers de Toronto, 2.

Association de Carabiniers de Kentville, 1. Association de Carabiniers de Lévis, 1. Association de Carabiniers de Québec, 1. Association de Carabiniers de Halifax, 1. Régiment de Leicestershire, Halifax, 1.

Bulletin maritime

NAVIGATION OCEANIQUE. 15 mai. Steamers arrivés à avant de.

Werkendam New-York Rotterdam. City of Berlin Hamburg. Chicago London New-York.

Le steamer Abyssinia, venant de Glasgow, est arrivé à New-York, hier l'après-midi. Le steamer Monte Video, venant de Londres, a été signalé à la Pointe de la Rencontre, à 7 heures, hier matin. Il est arrivé dans notre port, ce matin.

NOTES. Le steamer Danmore, avec une cargaison de charbon consignée à Caraway et Routh, est arrivé hier matin à 9 heures 30 et a continué pour Montréal.

La barque Conoco est entrée dans le port hier soir à 11 heures à la remorque du M. Naughton. Le steamer Quibiana, un nouveau paquebot construit pour faire le commerce de bateau, est arrivé dans le port hier matin et a fait toute voile M. M. M. Ce steamer est destiné à l'Europe.

La barque Major parti de Liverpool pour Halifax a été abandonnée en mer le 5 mai. L'équipage est arrivé à Bristol.

Le steamer ayant déchargé sa cargaison de Québec, a continué pour Montréal hier.

Le steamer Gibraltar, capt. Emile Couillard est parti hier de Cow Bay, en route pour Montréal.

En route pour Québec. Reciprocity—London, 13 mai.

En route pour Montréal. Brazilian, White, London, 14 mai. Buenos Ayres—Glasgow, 14 mai. Luke Winipeg—Liverpool, 15 mai. Oregon—Liverpool, 15 mai. Polytechnic—Liverpool, 15 mai.

En route pour le Canada. Finn—Barrow, 11 mai. Carl, A. Womouth, 12 mai.

Port de Québec. Arrivés dans le port de Québec, hier : Steamer Cynthia, Glasgow, 29 avril. Montréal, cargaison générale. Steamer Polio, Lachine, St-Jean de Terrebonne, pour Montréal, charbon consigné à Ross et Co. Steamer Beaver, Masson, Passébec, etc. A. Fraser et Co., passagers et cargaison générale.

Barque Prince Charles, Steenson, Rio-Janeiro, 1 mars, W. et J. Charles. Barque New Dominion, Lemieux, Ile-Barbades, 11 avril, King Bros, Masson. Barque Sigrid, Gregerson, Glasgow, 7 avril. Barque Canada, Johnson, Piquetish, 12 avril.

En chargement. Marie Fignault, 114, St-Pierre-Miquelon, Price, Bros & Co., quai des Commissions.

Acquittés. 15 mai. Goulette Pretaria, Bélanger, Livré de Grâce, Terrebonne, Geo. Paterson.

NOTES. Le montant des droits payés à la douane, le 15 mai, est de \$4,010.44.

REUNIONS DE LA MEREE

Table with 4 columns: Day, Date, Time, Price.

PHASES DE LA LUNE

Premier quartier, vendredi, le 15 du courant, à 2.20 hrs. p. m.

REUNIONS DE LA MEREE

Table with 4 columns: Day, Date, Time, Price.

PHASES DE LA LUNE

Premier quartier, vendredi, le 15 du courant, à 2.20 hrs. p. m.

REUNIONS DE LA MEREE

Le montant des droits payés à la douane, le 15 mai, est de \$4,010.44.

UNE NOUVELLE DISTINCTION CONFEREE A L'HONORABLE M. MERCIER

Il est nommé par le Saint-Père Comte, compagnon du palais apostolique de la cour du Latran

Le dernier courrier d'Europe confirme la nouvelle que l'honorable M. Mercier a été créé par le Pape Comte du Saint-Empire Romain, l'une des plus hautes dignités qu'il soit au pouvoir du Saint-Siège de conférer à un laïque.

En consultant le Guide Historique et pratique des congrégations romaines, par Félix Grimaldi, l'on voit que ce titre de Comte Romain n'est accordé par le Saint-Siège qu'aux évêques nommés assistants au trône pontifical et à certains hauts personnages laïcs pour les récompenser des services qu'ils ont rendus à l'Eglise.

Le mot de Comte Romain est inexact, on devrait dire Comte Palatin. Dans leur institution primitive, ces personnes étaient les compagnons (Comites) du Pape, quant il habitait Saint-Jean de Latran, et composaient sa cour.

Le titre officiel de cette dignité est "Comte du palais apostolique et de la cour du Latran." Les insignes consistent en une croix d'or sur un modèle déterminé, une chaîne d'or et un manteau orné d'une croix.

Le titre donne droit à tous les privilèges de la noblesse. Si le nouveau comte n'a pas d'armes, il doit s'en composer en se servant pour cela des traditions de sa famille ou de son pays et en observant les règles héraldiques.

On remarquera que par un raffinement de délicatesse, le Saint-Père a fait en sorte que le bref fut daté du 24 mars le jour même où l'honorable M. Mercier mettait le pied en France et un mois avant sa visite à Rome.

Voici le texte des pièces officielles constituant l'honorable M. Mercier Comte du Saint Empire Romain :

LETRE DE S. E. L'ARCHEVEQUE DE TYR ECCELLENZA,

La Sanctità di N. S. considerando i servizi che lei alla Chiesa sia nella restituzione dei beni appartenenti alla benefica Campagna di Gesù, sia nella definitiva combinazione delle due facoltà mediche cattoliche di Montréal, colla quale si è ottenuto uno stabile accomodamento dell'Università di Laval rispetto alla parte di essa esistente nella stessa città, si è compiaciuta conferire il titolo di Conte romano ed infine di darle un attestato della sua soddisfazione e della sua benevolenza.

Partecipando questo tratto di Sovrana designazione, passo all'onore di segnarmi.

Propaganda, 30 aprile 1911.

Umo Deomo Servo, (Signé) + D. ARCTO DI TINO.

A Sua Eccellenza

Signor Conte ONORATO MERCIER, Ministro di Stato nel Canada,

(Traduction)

EXCELLENZA,

En considération des services que vous avez rendus à l'Eglise, soit dans la restitution des biens appartenant à l'estimable compagnie de Jésus, soit dans la combinaison définitive des deux facultés catholiques de médecine de Montréal, d'où est résulté un accord stable entre l'Université Laval et celle qui lui est affiliée dans cette ville, il a plu à Sa Sainteté de vous conférer le titre de Comte Romain, afin de vous donner un témoignage de Sa satisfaction et de Sa bienveillance.

Vous faisant connaître ce titre de souveraine complaisance, j'ai l'honneur de me soumettre.

Votre très humble et obéissant serviteur, (Signé) HONORÉ MERCIER.

A Son Excellence Monsieur JACQUIN, Archevêque de Tyr, Secrétaire de la Sacré Congrégation de la Propagande, Rome.

Avec la bienveillante permission du lieutenant-colonel Montizambert et des officiers, la fanfare de la batterie B jouera ce soir sur la Terrasse, si le temps le permet, et exécutera le programme suivant :

1. Ouverture... 2. Marche de Resburgo... 3. Marche de la Couronne... 4. Marche de la Couronne... 5. Marche de la Couronne... 6. Marche de la Couronne... 7. Marche de la Couronne... 8. Marche de la Couronne... 9. Marche de la Couronne... 10. Marche de la Couronne...

ista Canadiana Provincia agitatur, operosa sedulitas in tuendis religiosarum societatum iuribus, ceteroque christiana laude, quibus ornata, perscrutant. Nobis ut tibi de feruissimum, qui apud te gentemque tuam cum tuorum profecturum, tum Nostrum in te benevolentiam testimonium perpetuum extet. Quare te atque omnes singulos, quibus haec Litterae Nostrae favent, a quibus excommunicatio et interdictum, aliisque ecclesiasticis sententiis, conisuris ac poenis, quovis modo vel quavis de causa, si quis forte incurritur, seu incurritur, huius tantum rei gratia absolventes et absolutos fore censentes, hinc Litteris te tuoque posteros ac descendentes in primo genitorum linea masculina tantum, dummodo hi legitimum matrimonium sint progeniti, atque in Catholica religione et in obsequio erga Sedem Apostolicam perseverent, comites facimus, constituimus, renuntiamus. Propterea tibi ac supra dictis posteris ac descendentes tuis concedimus ut praenobilibus titulis in privatis publicisque tabulis et in appellationibus et per omnia plenissime suffragari; si quo in premissis iudicari ac definiti debere, atque irritum et inane si secus super his a quocumque quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus in contrarium facientibus quibuscumque. Datum Romae apud S. Petrum sub anno Piscatoris, die XXI Martii M. D. C. C. X. C. I., Pontificatus, Nostris Anno Decimoquarto.

(Signé) M. CARD. LEDCOWSKI. Secrétaire

Leo Pont. Max.

(Traduction)

LEO PP. XIII A Notre Très Cher fils

HONORÉ MERCIER, Premier ministre de la province de Québec.

Bien-Aimé Fils, Salut et bénédiction apostolique. Vos mérites distingués envers nous et ce siège apostolique, le zèle remarquable avec lequel vous avez répondu à nos désirs pour le bien de la cause catholique dans les divers conflits soulevés dans cette province du Canada, le soin que vous avez pris de protéger les droits des Sociétés Religieuses, et les autres qualités chrétiennes dont vous êtes orné, nous engageant à vous conférer un titre qui soit pour vous-même et aux yeux de votre pays, un gage perpétuel du bien que vous avez accompli et de Notre Bienveillance envers vous.

C'est pourquoi, par les présentes Litteres, nous absolvons, et voulons absoudre, pour cette fin seulement, vous et tous et chacun de vous, de toutes les excommunications, d'interdit, de censures, et de peines édictées de quelque manière ou pour quelque motif que ce soit, ou vous auriez par hasard encourus, ou qu'ils auraient encourus, nous faisons, constituons, déclarons Comte vous, vos enfants et vos descendants en suivant la ligne masculine du Primogéniture seulement, pourvu qu'ils soient unis de mariage légitime et qu'ils persévèrent dans la religion catholique et la fidélité au Saint-Siège. En conséquence, nous accordons à vous, à vos enfants et à vos descendants d'être appelés de ce titre très noble dans les écrits privés et publics, et même dans les Litteres Apostoliques, d'avoir le pouvoir et la faculté de chacun des droits, honneurs, privilèges, prérogatives, prééminences dont jouissent, soit par le droit écrit, soit par l'usage et la coutume, ceux qui sont décorés de ce titre de noblesse. Nous déclarons que les présentes Litteres soient et demeurent valides et effectives, qu'elles aient et obtiennent leurs effets pleins et entiers, qu'elles soient en tout et pour tout pleinement favorables à tous ceux et concernés, pour le présent et pour l'avenir; qu'elles soient la règle de tout jugement et de toute définition en ce qui les concerne, et que tout ce qui serait tenté de contraire par qui que ce soit ou par quelque autorité que ce soit, seulement ou par ignorance, soit nul et de nul effet; non obstant tout procédé contraire.

Donné à Rome, le 24 mars, sous l'anneau du Pecheur, le 24 jour de mai 1891, la quatrième année de notre Pontificat.

(Signé) M. CARD. LEDCOWSKI. Secrétaire

Leo Pont. Max.

REPONSE DE L'HONORABLE M. MERCIER

Rome, 1er mai 1891.

EXCELLENZA,

Vous ne sauriez croire combien votre lettre d'hier, me transporta de joie, et que ce soit un droit de succession dans ma famille, me met dans la confusion.

Je referais certainement cet honneur dont je me suis très indigné, si je n'étais au Saint-Père, dans son extrême bonté, ne me l'aurait imposé, par un ordre exprès, auquel je dois me soumettre.

Je prie Dieu de me rendre, ainsi que mes enfants et autres descendants, dans de cet honneur et de le rendre à seulement sur ma famille, mais surtout sur mon cher pays, le Canada.

Agrez, Excellence, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur de me dire

Votre très humble et obéissant serviteur, (Signé) HONORÉ MERCIER.

A Son Excellence Monsieur JACQUIN, Archevêque de Tyr, Secrétaire de la Sacré Congrégation de la Propagande, Rome.

Avec la bienveillante permission du lieutenant-colonel Montizambert et des officiers, la fanfare de la batterie B jouera ce soir sur la Terrasse, si le temps le permet, et exécutera le programme suivant :

1. Ouverture... 2. Marche de Resburgo... 3. Marche de la Couronne... 4. Marche de la Couronne... 5. Marche de la Couronne... 6. Marche de la Couronne... 7. Marche de la Couronne... 8. Marche de la Couronne... 9. Marche de la Couronne... 10. Marche de la Couronne...

GOUTTES D'ENCRE

Le million pour tous

Quand Montpellet dit il y a une quinzaine d'années : L'Amiante est le million, bien des gens ont haussé les épaules en murmurant :—Encore un toqué ! Et cependant, il avait bien raison, on le constate aujourd'hui que les mines d'amiante de Thioford et de Coleraine sont en pleine exploitation et qu'elles enrichissent leurs propriétaires.

M. Johnson, député, qui ne possédait rien il y a douze ans, n'est-il pas riche maintenant, et un juge bien connu ne touche-t-il pas chaque année des sommes considérables pour sa part de bénéfices dans une seule mine ?

On en cherche encore d'autres dépôts et on en trouve tous les jours. Ceux qui font d'heureuses trouvailles trouvent toujours à en disposer d'excellentes conditions, car la demande est illimitée et l'Europe est disposée à acheter dix fois plus d'amiante que nous n'en produisons.

Mais il y a des millions ailleurs que dans l'amiante.

Le succès des mines de nickel de Sudbury (Ontario) n'est-il pas étonnant ? Et tel qui était pauvre il y a cinq ans est gros propriétaire aujourd'hui.

Beaucoup de personnes ignorent la production des mines canadiennes, et quelques chiffres seront utiles pour constater toute son importance.

Il a été extrait en Canada, pendant l'année dernière, en minerais et minéraux, pour la valeur de dix-neuf millions de piastres !

C'est le charbon qui occupe le premier rang, car on en a extrait 3 millions de tonnes évaluées à six millions.

L'amiante a produit un peu plus d'un million.

Quelques notes sur les métaux :

Or.....65,014 onces \$1,168,227 Nickel.....1,336,627 livres 1,002,470 Cuivre.....6,000,000 livres 900,000 Fer.....environ 500,000 Argent.....400,687 onces 420,662 Plomb.....environ 3,000 Platine.....4,500

Ces chiffres ont déjà une certaine importance, mais il ne faut pas oublier cependant que l'industrie minière est encore dans son enfance en Canada.

Deux causes produisent ce résultat : la timidité du capital et l'ignorance.

L'ignorance surtout.

Avons-nous en effet les connaissances nécessaires pour deviner la présence d'un métal précieux ou utile dans un minerai ? Règle générale, non, et cela est dû à notre système d'instruction qui n'est pas assez pratique.

Chaque école, chaque collège plutôt ne devrait-il pas posséder une collection de minerais et minéraux, et ne serait-il pas utile d'en expliquer la composition, de telle manière que les jeunes gens puissent les reconnaître plus tard, et si le hasard leur en fait trouver de remarquables ?

Ne nous arrive-t-il pas tous les jours, dans une excursion, de trouver des pierres ou des minerais, dont nous ignorons le nom ?

Pour les neuf dixièmes, les quatre vingt dix ne centièmes même d'entre nous, tout est caillou. C'est un caillou, disons-nous, et nous passons peut-être près de la fortune.

Voici les vacances, le moment où des milliers de personnes vont s'éparpiller dans la campagne; ne serait-il pas agréable pour nous de passer une partie de notre temps à faire un peu de géologie, si nous avions les notions élémentaires nécessaires ?

Que de choses on découvrirait ! Et comme notre pays en profiterait, au lieu de voir chaque printemps tant de milliers de familles s'en aller au loin, pour gagner leur vie !

Quand je lis le million pour tous, il est évident que je ne crois pas à la possibilité de faire de nous un peuple de millionnaires, car nous en arriverions probablement à être tous très malheureux; mais je soutiens que nous avons tous nos pieds des richesses que nous ignorons et dont il faudrait nous servir.

La métallurgie est aussi une science trop ignorée et qui nous serait cependant bien utile.

Voilà ce qui se passe en France et en Suisse.

DERNIERES DEPECES

Nouvelles de Montréal

Montréal, 15 mai.—Le cadavre de M. Pat. Purcell, ex-député de Glengarry aux Communes, a été enlevé de la fosse au cimetière de Summerstown. On croit que le but de l'enterrement de l'argente à la famille. La nouvelle a produit une grande sensation dans le district.

Un des représentants de la North American Photograph Co. est actuellement au St-Lawrence Hall où il attire de grandes foules qui écoutent avec avidité les morceaux de musique que joue son appareil. La compagnie dit se choisir un local permanent en cette ville, sur la rue St-Catherine près du square Papineau.

M. M. P. Ryan, percepteur de la Douane à Montréal, a dit ce matin que M. Campbell est actuellement à New-York et doit revenir dans quelques jours. Un examen de ses livres a révélé le fait que tous ses comptes étaient en règle, mais que seulement certains montants n'avaient pas été portés dans le grand livre au temps voulu.

MM. Urbain Lafontaine, George Warren, de Montréal, et P. J. Jobin et Luc Roulier de Québec, partent ce soir pour Ottawa afin d'avoir une entrevue avec les ministres fédéraux à propos des lois sur le travail et les propositions devant la Chambre à la présente session. Ces délégués seront présentés aux ministres par MM. A. T. Lépine, député de Montréal-Est, et A. Ingram, député d'Elgin-Est. Chaque province envoie des délégués, de sorte que les ouvriers de toutes les provinces seront représentés dans cette entrevue avec les ministres.

Les employés du bureau de poste de Montréal se sont réunis hier soir, dans les bureaux du directeur pour présenter à M. Emery, qui vient de prendre sa retraite, après quarante deux années de services, deux adresses, l'une en français, l'autre en anglais, et un très joli souvenir d'amitié. Chacune des adresses exprime en termes très chaleureux le regret des employés de perdre par le départ de M. Emery un assistant-maître de poste dont la direction n'a laissé à ses subordonnés qu'un sentiment de profonde estime et de sincère amitié. Elles concluent en lui souhaitant de nombreuses années de bonheur.

Les commissaires du havre désirent obtenir le concours de la Chambre de Commerce et d'autres corps pour faire un emprunt de \$2,000,000 destinés aux améliorations du havre. Une réunion mixte de la Chambre de Commerce et de la Commission du havre a eu lieu hier dans les salles du Bureau de commerce. Après avoir discuté la question longuement, il a été décidé d'envoyer une délégation à Ottawa pour démontrer au gouvernement l'opportunité de faire un prêt à la commission afin de lui permettre de faire exécuter immédiatement les travaux.

Il y a eu hier soir, à l'hôtel Windsor, une réunion de citoyens dans le but de s'entendre sur la réception à faire aux délégués de l'Association de la lumière électrique des Etats-Unis qui tiendra sa convention annuelle à Montréal en août prochain.

Les églises du Sacré-Coeur, Sainte-Brigitte, Saint-Marc et Saint-Vincent se sont aujourd'hui remplis d'enfants de la première communion et de leurs parents. Mgr Morau a donné la confirmation à St-Grandeur Mer devant les églises Sainte-Brigitte, Saint-Marc et Saint-Vincent.

Le rapport de la Cour du Recorder a été publié ce matin. En voici un résumé : Cette année, il a été enregistré 85 sujets à l'école de réforme, tant garçons que filles; aux écoles d'industrie, 53; aux écoles d'adultes, 163; 389 plaintes ont été basées sur le règlement de la cité, et 7,739 sur les statuts, ce qui forme un total de 10,928 pour les causes pénales. Mais ce n'est pas tout : 17,023 poursuites ont été entendues pour délits purement civils. Les recettes de cette cour se sont élevées à \$27,153.04.

La Cour d'Appel s'est ouverte ce matin. M. le juge Cimon a été assermenté comme juge ad hoc de cette cour par M. Sicotte, greffier de la couronne.

M. Pagé, chef de la municipalité de Sainte-Justine, a donné sa démission au conseil hier soir. M. Pagé reste toujours à l'emploi de la ville, ayant été nommé inspecteur de la santé, par l'officier de santé. Il a été remplacé par M. J. O. Brault, ancien membre de la police de Joliette et depuis trois ans membre du département du feu à Montréal.

L'Association des épiciers a tenu une assemblée des plus intéressantes hier soir. La dernière augmentation dans le prix des boissons affecte naturellement le commerce des épiciers. Le prix des boissons au détail tels que soumis par le comité nommé à cette fin ont été adoptés après quelque discussion. Par suite, le brandy Hennessy se vendra par pintes pas moins de \$1.25; le Martell même prix; le gin de Kuyper, gros flacons 90 cents, petits flacons 60 cents; le rye pur, 60 cents la bouteille; le whiskey blanc, pas moins de 30 cents; le rye Club, 90 cents la bouteille; le rye impérial 75 cents la bouteille; le rye de Gooderham et Worts de cinq ans, 80 cents; le rye I. Y. L. 90 cents; Y. S. C. 70 cents; le whiskey Gooderham et Sherriff, \$1; et le Gaultier, 90 cents par les bières, ales et porter a été également adopté. La question de l'augmentation de ces prix est encore pendante.

Hier soir un accident arrivé au convoi de Montréal et Sorel a valu à une centaine d'excursionnistes le plaisir de Sorel pour le festival le lendemain à passer la nuit près de la gare de Longueuil. Le train qui conduisit les voyageurs de Saint-Lambert à Sorel venait à peine de quitter la gare que la locomotive donna sur la voie dévotement et fut jetée hors de la voie régulière. Le train n'a subi aucun avarie. Les Sorelois, au nombre desquels étaient plusieurs dames et demoiselles, terminèrent sur leurs sièges la veillée si bien commencée au parc Sômer. Le convoi n'a continué que ce matin.

Une lettre des Indes anglaises, datée du 10 mars dernier, nous apprend que le révérend Père Emile Lafond, ancien préfet du collège de Notre-Dames des Neiges, est heureusement arrivé au but de sa mission à Burrial, Bengale orientale, immense contrée dont l'évangélisation est confiée par le Pape à Léon XIII à la congrégation de Sainte-Croix. C'est le cinquième Père de Sainte-Croix depuis deux ans qui laisse le Canada pour les missions du Bengale. Deux autres Pères missionnaires se préparent à partir à la fin de l'année scolaire pour ces missions lointaines. Le révérend Père Lafond a été 24 jours seulement pour ces missions de Naples à Calcutta, où il a été cordialement reçu par les RR. PP. Jésuites.

Le rapport financier de la Banque de Montréal soumis aujourd'hui a causé une sensation sur la rue, et les parts sont tombées de 22 1/2 à 21 1/2. Les courtiers disent que c'est le plus mauvais rapport qui a été soumis depuis 1878. Pour pouvoir payer le dividende de 10 pour cent, on a été obligé de recourir au fond de réserve pour un montant de \$355,000. Les gains de l'année expirés le 30 avril n'ont été que de \$173,035, tandis que l'année dernière ils étaient de \$671,954. Le chiffre des affaires est monté à \$47,052,000. On attribue ce grand chiffre moment dans les affaires de la banque à la faillite des Baring de Londres. L'assemblée annuelle promet d'être intéressante.

—Vu certaines dissensions avec le chargé d'affaires de Notre-Dame, les trois magistrats MM. J. I. Anger, L. de Lorimier et le Dr E. P. Lachapelle ont résigné.

Exécution sommaire

Centreville, Md., 15 mai.—Une troupe d'hommes masqués ont forcé les portes de la prison dans la nuit de lundi, ont sorti un nègre prisonnier du nom de Asbury Green, condamné pour avoir assailli une femme blanche, et l'ont pendu haut et court.

Faillite d'un million à New-York

New-York, 15 mai.—Le paillard de la maison Levy Brothers & Co, de cette ville, qui a déposé son bilan dernièrement, est d'environ \$1,000,000.

CONDAMNATION D'UNE BANDE DE FAUS-SAIRES

Sandwich, Ont., 15 mai.—Hier, la cour a prononcé sa sentence contre la bande de faussaires et de fraudeurs, poursuivis comme faussaires et trouvés coupables. Le père, John Stinson, a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$1000, et à passer trois ans, et la femme Dooley ira en prison pendant deux semaines en prison.

Stobbard, mis en accusation pour avoir fourni les outils aux faussaires, a été acquitté.

En attendant la sentence, le bonhomme Stinson s'est répandu en injures les plus grossières contre les détectives, ce qui a été obligé de le sortir au plus vite de la cour.

Collision sur le chemin de fer Philadelphia et Reading

Plainfield, N.-J., 15 mai.—Le train de voyageurs du chemin de fer Philadelphia et Reading désigné sous le nom de Philadelphia flyer, a tamponné un train de fret dans une courbe près de la station de Weston pendant qu'il filait avec une vitesse de cinquante milles à l'heure. Chose extraordinaire, six chars du train de fret ont été littéralement mis en pièces, mais le train de voyageurs n'a pas subi de dommages, si ce n'est un voyageur n'a été gravement blessé.

Le Jacques l'Eventreur de New-York

New-York, 15 mai.—Un individu suspect, Amer Don Ali, connu généralement sous le sobriquet de Franchy No 1, a été arrêté par l'officier de police Connor, sous soupçon d'être l'auteur du meurtre atroce de Carrio Brown ou "Shakespeare," et on tient actuellement une enquête sur le corps de la victime.

Il y a eu hier soir, à l'hôtel Windsor, une réunion de citoyens dans le but de s'entendre sur la réception à faire aux délégués de l'Association de la lumière électrique des Etats-Unis qui tiendra sa convention annuelle à Montréal en août prochain.

Chambre des Communes

7ième PARLEMENT—1ère SESSION ONZIEME SEANCE

Ottawa, 15 mai 1891.

La séance s'ouvre à trois heures.

Sir John et M. Laurier ne sont pas à leur siège.

Après lectures des pétitions, M. CUR-RAN dépose un bill concernant la compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs.

M. GIROUARD demande autorité pour le comité des privilèges et élections d'employer un sténographe.

M. BURDETT demande la première lecture d'un bill pour prévenir les fraudes au préjudice des fermiers dans la vente des grains de semence et autres articles.—Adopté.

L'honorable M. TUPPER propose la deuxième lecture du bill concernant les navires de pêche des Etats-Unis. M. Tupper dit que ce bill est simplement pour autoriser la continuation du modus vivendi.—Adopté.

En réponse à M. Delisle, sir HECTOR LANGEVIN dit que le gouvernement n'a pas été informé que M. V. E. Lacourrière, revisiteur des listes électorales, se soit mis d'écarter dans le comté de Portneuf, pendant la dernière lutte.

En réponse à M. Perry, M. FOSTER dit que, d'après l'estimation de sir Douglas Fox, la construction d'un tunnel de 18 pieds de diamètre entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme coûterait \$10,000,000.

En réponse à M. Choquette, M. BOWELL dit que le gouvernement n'a pas été informé d'aucun saisi de la part de M. Martineau, D. Broussard, J. D. Broussard, Édouard Giroux, le notaire Laroque, A. J. Patton, H. Verret, etc., etc.

En réponse à M. McMillen, M. HAGGART dit qu'il est impossible de donner le relevé demandé des montants déposés dans certains des banques postales et fédérales à la date du 1er mai dernier. Cet ouvrage coûterait six mois de travail pour tous les employés du département.

M. BARRON demande copie de tous papiers, lettres et documents se rapportant à la disposition des services de M. J. R. Graham, de Fenelon Falls, survenant des pêcheries.

M. BARRON demande le gouvernement de faire des mères à M. Graham, parce que celui-ci a refusé d'aider à l'élection du candidat conservateur.

L'honorable M. TUPPER dit que des plaintes ont été portées au ministre de la Marine au sujet de la manière dont M. Graham remplissait ses devoirs, mais que comme question de fait le salaire de M. Graham n'avait pas encore été arrêté.

La Chambre adopte en deuxième lecture les bills privés suivants :

"Acte à l'effet de modifier les actes concernant la compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta."—M. Curran.

"Acte concernant la compagnie de Colonisation du lac Témiscamingue."—M. Tréfontaine.

"Acte concernant la compagnie manufacturière E. B. Eddy."—M. McKintosh.

"Acte constituant en corporation la compagnie des moulins McKay."—M. McLintosh.

"Acte conférant au commissaire des brevets d'invention, certains pouvoirs pour faire droit à Jay Spencer Corbin."—M. Rollé.

En réponse à sir Cartwright, M. FOSTER dit qu'il soumettra ses estimations budgétaires lundi prochain, et prononcera probablement le discours du budget une semaine plus tard.

À 5 heures la chambre s'ajourne.

AVIS DE MOTION

M. Beausoleil.—Lundi prochain demandera si le gouvernement se propose de faire un remaniement des divisions électorales des Territoires du Nord-Ouest avant que les élections générales y aient lieu, et si ce remaniement sera fait de manière équitable et propre à permettre aux établissements français d'être représentés suivant leur nombre et leur importance ?

M. Annot donne avis d'un bill à l'effet de modifier l'acte des élections contestées.

INTERPELLATIONS

M. Choquette a fait l'interpellation suivante :—Le gouvernement a-t-il été informé ?—Le Quai Eugène Hanmond, prétendu officier de douane à Montmagny, a été saisi et confisqué une certaine quantité de boissons appartenant à F. X. Lamonde, hôtelier de Montmagny, et qu'après l'arrivée de Montmagny il a été obligé de la faire remettre au dit Lamonde par qui les droits avaient été payés régulièrement ?

Si oui, le gouvernement se propose-t-il de rembourser au dit Lamonde les frais que cet acte illégal lui a fait encourir ainsi que les dommages qu'il a eus ?

Le gouvernement se propose-t-il de destituer cet officier ?

COMITE DES PRIVILEGES ET ELECTIONS

Après la nomination de M. Girouard, comme président, le secrétaire donne lecture de l'acte d'accusation présenté aux Communes par M. Tarte et référé au comité des privilèges et élections.

M. TARTE dit qu'il l'intention de se faire représenter devant le comité par son conseil et il nomme M. C. A. Geoffron pour aujourd'hui. Il n'en aura d'autres probabilités.

M. Tarte demande que le président fasse lire devant le comité tous les documents, papiers, lettres et soumissions relatives aux contrats des travaux du havre à Lévis, Québec et Esquimaut, aussi les documents relatifs au vapeur Admiral.

Sir JOHN THOMPSON demande si M. Tarte a une liste de témoins à produire devant le comité afin que les assignations puissent être envoyées immédiatement, s'il le fallait, aux témoins les plus proches.

M. TARTE dit que l'enquête actuelle est une enquête publique et qu'il n'entend pas être seul à la conduire, le comité devra faire sa part. Mais il serait peut-être imprudent d'assigner malotru de témoins dont le témoignage sera rendu inutile par la production des documents demandés.

M. EDGAR dit qu'il est de la plus grande importance que les documents demandés par M. Tarte soient produits le plus tôt possible devant le comité, afin que les avocats des deux parties puissent les examiner et préparer leur cause.

Sir JOHN THOMPSON dit que toute diligence sera faite à cet égard, afin que les procédures du comité ne souffrent pas de retard. Sir Thompson suggère qu'il serait prudent d'adopter un mode de procédures pour éviter les embarras qui pourraient se présenter, car il est probable que cette enquête durera longtemps, peut-être ne sera-t-elle pas terminée avant la fin de la session, et le comité doit prendre des prévisions les moyens de l'aller vite en bon chemin.

M. KIRKPATRICK demande du nouveau que M. Tarte donne au moins maintenant le nom de quelques témoins.

M. MILLS dit que le comité ne peut pas obliger M. Tarte à donner le nom de ses témoins avant qu'il ait examiné les documents qui sont demandés.

M. LANGEVIER propose que M. Édouard Giroux, président de la Commission du havre de Québec, et le secrétaire de cette commission reçoivent avis de produire devant le comité tous les documents, papiers et soumissions entre les moyens de la Commission du havre de Québec relativement aux contrats accordés depuis 1883 pour les travaux du havre et de la cale-sèche de Lévis.

La motion est accordée et le comité s'ajourne sine die.

Pendant l'office, l'orgue tenu par M. G. Gagnon, accompagnait les chants funéraires.

On signa le registre

DERNIERE EDITION

LE NATIONAL se prononce en faveur du vote obligatoire.

Le département de la marine à Washington n'a reçu aucune nouvelle au sujet de l'Itala et du Charleston.

L'Exercement est entré hier dans sa vingt-cinquième année d'existence. Nos félicitations au confrère.

La grippe fait des ravages considérables dans la Pologne russe. Plusieurs villages ont été décimés par cette maladie.

L'étrange nouvelle, lancée dans le public par certain journal, que Sa Sainteté le Pape, aurait manifesté le désir de fournir à la province de Québec l'outrage de dix millions, est tellement peu accréditée que les journaux sérieux ne dispensent de s'en occuper.

Les Canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre se préparent à célébrer la fête St-Jean-Baptiste. Les sociétés nationales doivent se réunir à Central Falls, du Rhode Island. On organise pour ce jour-là un grand concert sous l'habile direction de notre virtuose canadien, M. Desève.

La Commission du sénat américain, qui a pour mission de s'enquérir des relations commerciales des Etats-Unis et du Canada, vient de s'égarer à Detroit, Mich. L'enquête qu'on y a faite a démontré que les chemins de fer canadiens sont de nécessité pour les Etats-Unis et de l'ouest; que les voies ferrées observent les lois "interstate" et qu'elles ne peuvent violer la loi sans le consentement et la connivence des chemins de fer américains.

La prochaine Encyclique

On attend avec une certaine anxiété la publication de la prochaine encyclique du Pape sur la question du travail, publication qui devait être faite le 1er mai, mais a été retardée. Bien que ce document n'ait pas encore été livré à la publicité, les journaux français se disent en mesure de l'analyser.

L'Etendard d'hier reproduisait de l'Univers de Paris, ce qui suit sur ce sujet: "Le document pontifical se compose de trois parties: la partie historique, la partie doctrinale et la partie pratique. La partie historique tient le moins de place, le Saint-Père se contentant de souligner en quelques lignes les origines des œuvres sociales. Sa Sainteté a consacré un soin spécial à ce que j'appellerai les doctrines économiques. A ce point de vue, le document pontifical offrira un intérêt de premier ordre et contiendra des indications tout à fait originales, dans le double but de prendre la direction intellectuelle du mouvement social et de mettre fin aux divisions des écoles catholiques sur cette grave question.

Le Saint-Père, touché en effet à tous les éléments qui composent l'organisme social et qui déterminent ce qu'on appelle communément la question économique. Le Pape indique avec précision la nature, les rapports, les droits et les devoirs de l'Etat et de l'individu, du capital et du travail. Il développe surtout, avec tous les détails que comporte cette matière si grave, les attributions des deux derniers. Toute cette démonstration est dominée par une idée générale: l'idée de la justice distributive.

Le Saint-Père se prononce avec non moins de force contre les excès du capital et l'accumulation exagérée des richesses que contre les doctrines et les relations injustes du socialisme révolutionnaire.

Sa Sainteté voit dans la justice distributive et dans la reconnaissance des droits et des devoirs de tous les facteurs sociaux la solution équitable et conforme aux préceptes de l'Evangile du problème économique.

Dans toute cette partie le Saint-Père s'efforce visiblement d'unir dans une doctrine supérieure et synthétique les antinomies sociales qui divisent les partis et la société.

Dans les questions d'application pratique, le Souverain Pontife s'arrête de préférence sur la délicate et difficile affaire de ce qu'on appelle l'intervention de l'Etat.

Le Saint-Père ne se prononce en faveur d'aucune école; mais, laissant de côté le point de vue absolu, il considère particulièrement le côté contingent et le relatif, savoir: la nécessité et l'opportunité de cette intervention de l'Etat, étant données les circonstances et les conditions spéciales dans lesquelles se trouve la situation actuelle. On lit dans ce que l'Etat doit faire, ce qui ne doit pas être quel que chose d'absolu et d'uniforme, mais une mesure pratique se diversifiant suivant les besoins, l'état social et le tempérament de chaque pays.

Le Saint-Père détermine la part de cette intervention en ce qui concerne les heures de travail, le minimum de salaire, le travail des enfants et des femmes et les conditions d'hygiène des fabriques.

On assure que si Sa Sainteté a tant retardé la publication de cette encyclique annoncée depuis longtemps, c'est à cause de la délicate question de l'intervention de l'Etat, qu'elle a tenu à traiter avec une ampleur et une précision tout à fait particulières.

Un grand nombre de députés d'Ottawa sont arrivés ce matin en cette ville.

A TRAVERS QUEBEC

Cour de recouvrement. Un peintre, pour irressu, a été condamné à \$2.00 et les frais.

Un menuisier, encore pour irressu, \$1.00 et les frais.

Un commerçant pour avoir mené son cheval trop vite sur la Grande-Allée, a été appelé en cour ce matin. La cause a été renvoyée à lundi.

Cont de police. Téléphore Courteau accusé de vol de robinets appartenant à la corporation, a été arrêté, et traduit ce matin en cour de Police, il a plaidé coupable. Sentence n'a pas encore été rendue.

Saisie de chars. On sait déjà qu'un grand nombre de chars-pâturiers en fer ont été construits par les usines Carrier, Laine & Cie, pour la Iron Car Coy de New-York.

Les chars construits depuis longtemps n'ont jamais été livrés, la Iron Car Coy ayant fait faillite.

Ce matin vingt de ces chars ont été saisis, au nom de la Iron Car Coy.

Les mauvais temps d'aujourd'hui ont fort nuisible au marché. Peu de monde à midi. Les quelques effets qui restaient étaient néanmoins dans un bon ordre. Quant au prix des denrées, il y a peu de différence avec la semaine dernière.

Beurre de 15 à 18 cents; Sirop d'érable de 60 à 75 cents; Sucre conservé son prix, 7 à 8 cents de même que les œufs. Quoique le veau ne fut pas en abondance il n'était pas trop cher. On se procurait un bon quartier de veau pour 40 à 50 cents.

Les patates sont très rares; aussi ont-elles à un prix assez élevé.

Cette disparition mystérieuse. Le nommé Lambert qui depuis quelques semaines a disparu de chez lui, à St-Roch, n'a pas encore été retrouvé. Les gens de l'endroit devaient faire, aujourd'hui, un battue dans les bois environnants, où on le croit mort.

Accident. Lundi dernier, un ingénieur du nom de Edmond Desrochers, travaillait à souder un joint, à bord du remorqueur Denis, dans le port de Montréal, quand tout à coup il perdit l'équilibre et tomba dans la cale du remorqueur. Dans sa chute il se donna une épaule. Il fut transporté à l'hôpital Notre-Dame où les premiers soins lui furent prodigués. M. Desrochers, qui est de Ste Croix, comté de Lotbinière est arrivé en cette ville et ne pourra reprendre son ouvrage avant une quinzaine de jours.

A travers la campagne. La température de la semaine a été très favorable aux gens de la campagne. Les jardinages sont faits presque partout et les semences sont fort avancées.

Les chars urbains. Il est fort étrange que des plaintes nous viennent tous les jours au sujet de la compagnie des chars urbains de St-Roch. L'année dernière, comme on le sait, on a posé de nouvelles voies d'évitement en différents endroits de la ligne pour que le service se fit plus rapidement. Chose étrange, cette prétendue amélioration ne fait que retarder davantage la circulation des chars.

On ne sait trop à cela dépend des conducteurs, mais toujours est-il que le public est fort mécontent des retards apportés sur cette ligne. Aujourd'hui encore, une personne qui s'est embarquée au marché de St-Roch, n'est arrivée à la basse-ville qu'une demi-heure après. Voyons, un peu plus de vigilance dans le service de cette ligne, qui vous rapporte des sommes considérables, messieurs de la Compagnie.

A la Haslique. Demain, fête de la Pentecôte, on chœra dans cette église la 12e messe de Mozart, qui a été chantée le jour de Pâques.

Le creusage au quai de la traversée à Lévis. Trouvaille d'une baïonnette. Le creusage à ce qu'on se continue activement et avec succès. Hier matin, les ouvriers qui y travaillaient ont été surpris de trouver parmi les amas de rochers et de terre, une baïonnette.

M. le chef de police de Lévis qui nous donne cette information, nous dit que cette baïonnette a dû appartenir à un militaire qui, il y a douze à quinze ans, se noya à ce qu'il.

M. le chef se rappelle de cette noyade qui fit sensation dans le temps. Il était alors 11.30 heures du soir. Le bateau quittait le ponton lorsqu'un militaire arriva en courant pour s'embarquer.

En voulant sauter ce malheureux perdit pied, alla donner de la tête contre le bateau. Il ne revint pas à la surface.

M. le chef Denis nous fait remarquer que les cadavres de ceux qui se sont noyés à cet endroit n'ont jamais été retrouvés, ni là, ni ailleurs.

On croit que la cause de cela est due à ce que la partie inférieure du quai est brisée et que des noyés ont dû être entraînés sous ce quai.

Sirop d'érable falsifié. Il y a quelques jours, une personne de Lévis, tomba malade après avoir mangé du sirop d'érable. Ce sirop ayant été porté chez un pharmacien pour analyse, on y constata la présence de farine de seigle et de grains de lin.

C'est toujours la vieille histoire de la falsification des comestibles qui se répète.

Les amateurs de nouveautés seront pleinement satisfaits en se rendant chez M. J. O'Neill, 47 rue Basse, haute-ville.

La manufacture de cigares de Lévis. On sait que ce printemps une manufacture de cigares a été ouverte à Lévis. Celle-ci qui est la propriété de M. J. B. Beaulieu, est actuellement en pleine opération et ses affaires sont prospères.

Les cigares qu'on y manufacture et qui portent la marque de cigares St-George sont de bonne qualité. On nous informe que certains marchands peu scrupuleux se plaisent à mêler des cigares de différentes marques avec ceux manufacturés à Lévis. Le propriétaire de la manufacture se propose de prendre des procédures contre eux.

Incendie à Lévis. Vers 4.15 heures, hier après-midi, un incendie s'est déclaré dans la maison en briques à deux étages, appartenant à M. Robert Sampe, capitaine du Polaris, à Québec-Sud, Lévis.

La maison était occupée par cinq locataires et le feu a origié dans les mansardes, on ne sait comment.

Quelques minutes après Palmarès les pompiers étaient rendus sur les lieux, et grâce à leur habileté et à leur promptitude les flammes étaient maîtrisées. Le toit seul a été incendié.

Les dommages causés tant par l'oum que par la fumée s'élevaient à environ \$1,500, couverts par les assurances.

LE BIEN TRISTE ACCIDENT

Lundi soir, vers neuf heures, M. L. A. Vallée ingénieur civil se rendait vis-à-vis l'hôtel Florence pour prendre une voiture afin de se rendre aux chars, en destination de St-Hyacinthe. Il n'y avait que quelques instants qu'il était embarqué dans une calèche, quand il fut violemment renversé sur la chaussée.

Voilà la cause. Rendu vis-à-vis l'hôtel St-Mathieu rue St-Jean, on avait pratiqué une ouverture sur la rue pour réparer un tuyau de l'aqueduc, et on avait posé un fanal à l'intersection pour indiquer le danger. Mais malheureusement ce fanal avait été placé du côté opposé de l'ouverture, ce qui a donné lieu à l'accident.

M. Vallée a reçu des blessures assez graves à une jambe et il sera obligé de garder sa chambre pendant au moins trois semaines d'après l'avis de ses médecins.

Il nous semble qu'avec un peu de bon vouloir la corporation, si toute fois elle est coupable, pourrait éviter d'aussi triste accident.

Une heureuse mort. Un enfant de la paroisse de St-Sauveur vient d'être enlevé à ses bien aimés parents dans les circonstances les plus consolantes.

La jeune fille se préparait à faire sa première communion jeudi dernier. Dès le début de la retraite, elle se sentit indisposée. Le mal prenait des proportions alarmantes, le Rév. Père Délaite crut prudent d'avancer en sa faveur le moment désiré depuis si longtemps. Il la fit donc communier dans le cours de la journée de Mercredi.

C'était donc pour la première et la dernière fois qu'elle recevait le Dieu de toute force. C'était pour elle son vintiquiesme.

En effet, le lendemain matin, c'est-à-dire jeudi, au moment où ses petites compagnes agenouillées au pied de l'autel, priaient sans doute pour elle, rendit sa belle âme à son créateur.

Mort en mer. Le capitaine de la barque Sigrid arrivé hier dans notre port, rapporte qu'un matelot est mort pendant la traversée et que ses funérailles ont eu lieu en pleine mer.

Magnifique projet. Le Révérend Père Pelletier, O. M. I., de la maison de St-Sauveur, voudrait recevoir en pension plusieurs des enfants de bonne volonté, ayant 12 à 15 ans, qui ont commencé à apprendre la musique et qui voudraient faire partie d'un petit corps de musique. Avec de l'aide, il fonderait à St-Sauveur ce corps de musique, afin d'assurer le succès de l'œuvre de la jeunesse et développer chez les enfants de cette localité, dès leur bas âge, le goût pour la musique.

Il est à espérer que des personnes charitables aideront à la réalisation de ce projet magnifiquement contribuant généralement à l'acquisition des instruments nécessaires.

Que l'on seconde les efforts du révérend Père Pelletier et l'on fournira les moyens de faire beaucoup de bien à la jeunesse.

Elle voulait se débarrasser de son mari. Un cultivateur de St-Georges, Baouca, avec lequel nous causions ce matin, sur le marché de la basse-ville, nous a informé qu'il y a quelques jours une jeune femme, atteinte d'aliénation mentale, a tenté de tuer son mari, dans cette paroisse.

Elle voulut d'abord le faire descendre dans un puits, puis, lorsqu'elle se trouva dans de grosses roches que la folle se proposait de jeter sur lui, quand il aurait été dedans; mais n'ayant pu réussir, quelque temps après, elle s'empara d'une hache et attaqua son mari hardiment qui heureusement put éviter ses coups.

Mort de la diphtérie. Un jeune enfant de 11 ans, est mort, hier soir, de la diphtérie chez ses parents, rue des Commissaires, St-Roch. Il a été inhumé immédiatement, au cimetière St-Charles.

Benêtme anniversaire de la conflagration de St-Sauveur. C'est aujourd'hui le deuxième anniversaire du terrible incendie qui détruisit un grand partie de la paroisse de St-Sauveur. 478 maisons furent réduites en cendres et, le major Short et le sergent Wallack, périrent, victimes de leur dévouement.

Pièces en fer. On a traversé hier après-midi à Québec deux immenses pièces de fer, venant de chez M. Davie, de Lévis, et destinées au vapeur Montréal. Elles servaient de supports aux chaudières.

Concours de tir. Voici les noms de ceux qui composent le détachement de l'Association de tir de Lévis qui prendra part au concours de la Ligue Militaire:

I. N. Belleau, Maj. A. Demers, cap. Beaulieu, Maj. Vien, Capt. Martineau, S. M. Richard, Serg. Lacroix, Serg. Benoit Samson, Michel Crean.

Le major Demers commande le détachement.

Vente d'un steamer. La compagnie de la ligne Diamond a fait l'acquisition du Steamer "Thornholm" réparti pendant l'hiver aux Chaudières de M. C. T. Davie, qui en était le propriétaire. Le prix d'achat est de \$80,000.

Ce navire sera employé au commerce de charbon dans les provinces maritimes.

Molécules blanches. L'été dernier nous remarquions sur la rue. Ce printemps nous en remarquons encore un plus grand nombre dans les environs de la Terrasse Frontonac.

Au bureau de santé. Le bureau de la police a décidé, lundi que le sergent Harvey aurait à choisir entre les deux positions qu'il occupait depuis 1885, sergent de police ou officier de santé.

Bye J. B. A. T. J'ai analysé pour MM. A. Toussaint & Cie un échantillon de vin de St-Georges, A. T., de 5 ans, qui a été trouvé parfaitement pur et exempt de toute substance nuisible à la santé. Ce vin contient 45 cts d'alcool.

Bye J. B. A. T. C'est avec plaisir que je recommanderai à mes malades votre vin RYE J. B. A. T.

Bye J. B. A. T. M. A. VERGÉ, M. D. L. Québec, 21 Janvier 1901.

Au St-Louis. J. D. Flower et son épouse, Lindsay, Ont. R. Bistardize, J. Beaufort, L. A. Rousseau, C. Renaud, G. Marsolais, E. N. St-Jean et L. P. Marchand, Montréal, Alex. Hapst et son épouse, Trois-Rivières; W. A. Randall, Rochester, N. Y.

LE CABLE REPARÉ

Le câble télégraphique, qui était interrompu depuis plus d'un an à Manicouagan et Godbout, fonctionne depuis quelques jours.

Incendie. Il y a eu hier un incendie à Charlesbourg, et deux maisons ont été réduites en cendres.

Autour du moule. Le steamer Empress of Japan est arrivé à Penang hier matin et est reparti le soir pour Singapore.

Pèlerinage. Le pèlerinage des Enfants de Marie de Lévis, au sanctuaire de Notre Dame des Victoires, de la Basse-Ville, aura lieu lundi prochain.

Canadiens à Paris. Inscrite au Commissariat général au Gouvernement du Canada, à Paris, 10 rue de Rome:

Mimo J. Higginson, Montréal, Hôtel du Portugal.

M. McCall, Montréal, Hôtel du Portugal.

M. Charles Raffier, Montréal, rue de Clignancourt, 108.

M. et Mme Alexander Cameron, Toronto, Grand-Hôtel.

M. l'abbé J. Lafamme, St-Hyacinthe, 27, avenue Friedland.

M. l'abbé E. Gravel, Nicolet, P. Q., 27, avenue Friedland.

Bye J. B. A. T. Trois-Rivières, 8 février 1901.

M. Henry Bailey, Agent du J. B. A. T. Mon cher monsieur, J'ai eu occasion de me servir du vieux RYE que vous avez bien voulu me confier. Toutes les fois que je l'ai utilisé, il m'a été d'un grand secours, surtout dans les cas de congestion et de débilité.

C'est un excellent stimulant qui est parfaitement supporté par l'estomac, surtout si on l'associe à un peu de Chilly. De plus, c'est un bon adjuvant à l'usage de la nourriture. Il est très agréable. Au point de vue d'hygiène publique il serait à désirer que dans les districts où l'on vit en commun, on en fût plus généralement usé.

G. E. BADEAU, M. D.

Desastres maritimes. L'administration du bureau Veritas vient de publier une liste des désastres maritimes arrivés durant le mois de Mars 1891, concernant tous les pavillons.

Voilà: américains 12, anglais 60, danois 2, hongrois 2, français 8, allemand 1, grec 1, Haïtien 1, Hawaïen 1, italien 1, norvégien 13, Russe 1, suédois 3, total 101.—De ce nombre cinq manquant, Steamers: anglais 15, suédois 1, total 16.

Les personnes qui désirent se procurer de belles et bonnes chaussures, aillent chez M. St-Jean, 104 rue St-Jean, vous recevrez pleine satisfaction.

L'incubateur Toussaint & Cie. Les œufs qui sont actuellement dans l'incubateur exposé dans l'établissement de MM. Toussaint & Cie dévalent être vendus prochainement. Les gens s'en inquiètent à l'avance pour se procurer les leurs.

Petites notes. Le plus rapide sténographe du monde écrit 240 mots à la minute.

En 1890, on a récolté aux Etats-Unis 30 millions de gallons de vin.

Le dernier recensement fait en France prouve que la population y augmente de 180,000 âmes par an.

Le hareng est exceptionnellement abondant cette année dans le golfe St-Laurent.

On estime la récolte de sucre d'érable cette année dans le Vermont à 17,000 livres.

Les taxes des douanes ont rapporté \$24,011,000, en 1890; l'excès, \$7,807,000. Soit un total de près de 32 millions d'impôts indirects prélevés sur les consommateurs.

On dit qu'il y a en Angleterre plus d'ouvriers en proportion de sa population dans aucun autre pays. 12 pour cent des travailleurs étant des femmes.

D'après le Travailleur de Worcester, il y avait en 1891 dans le sud (Etat du Massachusetts) 171,292 Canadien-Français.

Le nombre total des immigrants débarqués à New-York pendant les quatre premiers mois de 1891 s'éleva au chiffre de 130,701.

Perdre. Un sacchet, contenant des valeurs pour le montant d'une quarantaine de piastres à été perdu à bord du Cornithian ces jours derniers.

Une généreuse récompense sera donnée à la personne qui l'aura trouvée et qui la remettra à ce bureau.

Tout est terminé. Nous annonçons dans notre édition de jeudi l'arrivée dans notre ville du général de la grande Compagnie Franco-Canadienne, on pourra voir par l'annonce que nous publions aujourd'hui, que les arrangements sont terminés.

Cette compagnie, qui est composée d'acteurs et d'actrices de premiers talents, nous donnera lundi, le 25 mai "Marie-Jeanne ou la femme du peuple", ce grand drame en 5 actes qui a remporté de si grands succès à Paris, et mardi, le 26, elle donnera les "Mémoires du diable", drame intime en 3 actes ou comédie à grand spectacle, accompagné d'une charmante comédie de Labiche, intitulée: "Un monsieur qui prend la mouche." Inutile de dire que ces pièces sont de la plus stricte moralité. Les amateurs de bon théâtre vont pouvoir se en donner à cœur joie.

BYE J. B. A. T.

Je déclare par ces présentes que je fais usage avec plaisir pour les malades de l'HYE J. B. A. T. de Toussaint dans tous les cas où le besoin d'un stimulant est nécessaire.

Je suis personnellement et généralement pour les autres usages domestiques.

P. X. F. LAHUE, M. D.

Bye J. D. A. T. J'ai eu occasion de me servir du vieux RYE que vous avez bien voulu me confier. Toutes les fois que je l'ai utilisé, il m'a été d'un grand secours, surtout dans les cas de congestion et de débilité.

C'est un excellent stimulant qui est parfaitement supporté par l'estomac, surtout si on l'associe à un peu de Chilly. De plus, c'est un bon adjuvant à l'usage de la nourriture. Il est très agréable. Au point de vue d'hygiène publique il serait à désirer que dans les districts où l'on vit en commun, on en fût plus généralement usé.

G. E. BADEAU, M. D.

Bye J. B. A. T. Trois-Rivières, 8 février 1901.

M. Henry Bailey, Agent du J. B. A. T. Mon cher monsieur, J'ai eu occasion de me servir du vieux RYE que vous avez bien voulu me confier. Toutes les fois que je l'ai utilisé, il m'a été d'un grand secours, surtout dans les cas de congestion et de débilité.

C'est un excellent stimulant qui est parfaitement supporté par l'estomac, surtout si on l'associe à un peu de Chilly. De plus, c'est un bon adjuvant à l'usage de la nourriture. Il est très agréable. Au point de vue d'hygiène publique il serait à désirer que dans les districts où l'on vit en commun, on en fût plus généralement usé.

G. E. BADEAU, M. D.

Bye J. B. A. T. Trois-Rivières, 8 février 1901.

M. Henry Bailey, Agent du J. B. A. T. Mon cher monsieur, J'ai eu occasion de me servir du vieux RYE que vous avez bien voulu me confier. Toutes les fois que je l'ai utilisé, il m'a été d'un grand secours, surtout dans les cas de congestion et de débilité.

C'est un excellent stimulant qui est parfaitement supporté par l'estomac, surtout si on l'associe à un peu de Chilly. De plus, c'est un bon adjuvant à l'usage de la nourriture. Il est très agréable. Au point de vue d'hygiène publique il serait à désirer que dans les districts où l'on vit en commun, on en fût plus généralement usé.

G. E. BADEAU, M. D.

Bye J. B. A. T. Trois-Rivières, 8 février 1901.

M. Henry Bailey, Agent du J. B. A. T. Mon cher monsieur, J'ai eu occasion de me servir du vieux RYE que vous avez bien voulu me confier. Toutes les fois que je l'ai utilisé, il m'a été d'un grand secours, surtout dans les cas de congestion et de débilité.

C'est un excellent stimulant qui est parfaitement supporté par l'estomac, surtout si on l'associe à un peu de Chilly. De plus, c'est un bon adjuvant à l'usage de la nourriture. Il est très agréable. Au point de vue d'hygiène publique il serait à désirer que dans les districts où l'on vit en commun, on en fût plus généralement usé.

G. E. BADEAU, M. D.

Bye J. B. A. T. Trois-Rivières, 8 février 1901.

M. Henry Bailey, Agent du J. B. A. T. Mon cher monsieur, J'ai eu occasion de me servir du vieux RYE que vous avez bien voulu me confier. Toutes les fois que je l'ai utilisé, il m'a été d'un grand secours, surtout dans les cas de congestion et de débilité.

C'est un excellent stimulant qui est parfaitement supporté par l'estomac, surtout si on l'associe à un peu de Chilly. De plus, c'est un bon adjuvant à l'usage de la nourriture. Il est très agréable. Au point de vue d'hygiène publique il serait à désirer que dans les districts où l'on vit en commun, on en fût plus généralement usé.

G. E. BADEAU, M. D.

Bye J. B. A. T. Trois-Rivières, 8 février 1901.

M. Henry Bailey, Agent du J. B. A. T. Mon cher monsieur, J'ai eu occasion de me servir du vieux RYE que vous avez bien voulu me confier. Toutes les fois que je l'ai utilisé, il m'a été d'un grand secours, surtout dans les cas de congestion et de débilité.

C'est un excellent stimulant qui est parfaitement supporté par l'estomac, surtout si on l'associe à un peu de Chilly. De plus, c'est un bon adjuvant à l'usage de la nourriture. Il est très agréable. Au point de vue d'hygiène publique il serait à désirer que dans les districts où l'on vit en commun, on en fût plus généralement usé.

G. E. BADEAU, M. D.

Bye J. B. A. T. Trois-Rivières, 8 février 1901.

M. Henry Bailey, Agent du J. B. A. T. Mon cher monsieur, J'ai eu occasion de me servir du vieux RYE que vous avez bien voulu me confier. Toutes les fois que je l'ai utilisé, il m'a été d'un grand secours, surtout dans les cas de congestion et de débilité.

C'est un excellent stimulant qui est parfaitement supporté par l'estomac, surtout si on l'associe à un peu de Chilly. De plus, c'est un bon adjuvant à l'usage de la nourriture. Il est très agréable. Au point de vue d'hygiène publique il serait à désirer que dans les districts où l'on vit en commun, on en fût plus généralement usé.

G. E. BADEAU, M. D.

Bye J. B. A. T. Trois-Rivières, 8 février 1901.

M. Henry Bailey, Agent du J. B. A. T. Mon cher monsieur, J'ai eu occasion de me servir du vieux RYE que vous avez bien voulu me confier. Toutes les fois que je l'ai utilisé, il m'a été d'un grand secours, surtout dans les cas de congestion et de débilité.

BYE J. D. A. T.

Je déclare par ces présentes que je fais usage avec plaisir pour les malades de l'HYE J. B. A. T. de Toussaint dans tous les cas où le besoin d'un stimulant est nécessaire.

Je suis personnellement et généralement pour les autres usages domestiques.

P. X. F. LAHUE, M. D.

Bye J. D. A. T. J'ai eu occasion de me servir du vieux RYE que vous avez bien voulu me confier. Toutes les fois que je l'ai utilisé, il m'a été d'un grand secours, surtout dans les cas de congestion et de débilité.

C'est un excellent stimulant qui est parfaitement supporté par l'estomac, surtout si on l'associe à un peu de Chilly. De plus, c'est un bon adjuvant à l'usage de la nourriture. Il est très agréable. Au point de vue d'hygiène publique il serait à désirer que dans les districts où l'on vit en commun, on en fût plus généralement usé.

G. E. BADEAU, M. D.

Bye J. B. A. T. Trois-Rivières, 8 février 1901.

M. Henry Bailey, Agent du J. B. A. T. Mon cher monsieur, J'ai eu occasion de me servir du vieux RYE que vous avez bien voulu me confier. Toutes les fois que je l'ai utilisé, il m'a été d'un grand secours, surtout dans les cas de congestion et de débilité.

</